

# VILLE DE BOUXWILLER

67330

07/2016

**EXTRAIT DU  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 juillet 2016**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

*Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 18 Procurations : 3*

## **PRESENTS**

- \* M. JANUS Alain, Maire
- \* M. HEINTZ Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint
- \* Mme ROTH Ruth, 2<sup>e</sup> Adjointe
- \* Mme LAPORTE Véronique, 4<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* M. FATH Stéphane
- \* Mme HAMM Danielle
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Louisa
- \* Mme MEHL Elodie
- \* M. MEYER Marc
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma
- \* Mme SCHWEITZER Laetitia
- \* Mme SIEFER Astride

## **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3<sup>e</sup> Adjoint, procuration à M. JANUS Alain
- \* Mme GATAUX Nathalie
- \* M. HUMANN Marcel, procuration à M. MICHEL Patrick
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* Mme REIXEL Anny, procuration à Mme SIEFER Astrid
- \* M. VEIT Bernard

## **MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES**

- \* Mme GUNTHER Joëlle
- \* M. FRITSCH Daniel
- \* M. SUTTER Mathieu

**Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Charles Le Goff est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

**Point 2 : Compte-rendu de la séance du 16 juin 2016**

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2016. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner****1) Dossier N° 0017 : Bâti 13, Rue du Bastberg à Bouxwiller**

- \* Section : 8
- \* Parcelle : 298/117
- \* Superficie totale : 7,94 ares
- \* Prix de vente : 235 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**2) Dossier N° 0018 : Non bâti Lieu-dit Baumgarten à Imbsheim**

- \* Section : 219/26
- \* Parcelle : 190
- \* Superficie totale : 4,78 ares
- \* Prix de vente : 191,20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**3) Dossier N° 0019 : Bâti 136, Rue du Fossé à Imbsheim**

- \* Section : 219/27
- \* Parcelle : 432/197
- \* Superficie totale : 5,94 ares
- \* Prix de vente : 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**4) Dossier N° 0020 : Bâti 6, Boulevard CG Koch à Bouxwiller**

- \* Section : 3
- \* Parcelle : 138/10
- \* Superficie totale : 4,58 ares
- \* Prix de vente : 138 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**Point 4 : Réalisation d'un emprunt à taux zéro pour le financement de travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire de Bouxwiller**

Des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire de Bouxwiller sont éligibles à l'obtention d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local à taux zéro, délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Ce contrat de prêt est composé d'une ligne de prêt pour un montant de 304 300,00 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du prêt : PCV 0%
- Montant : 304 300,00 Euros
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0%
- Amortissement : Prioritaire
- Typologie Gissler : 1A

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**Point 5 : Achat de terrain**

L'entreprise GCM a sollicité la Ville afin d'étudier la possibilité d'une extension de son activité à l'ouest de son site actuel sur un terrain communal classé en zone humide. Cela nécessiterait de mettre en place des mesures compensatoires qui consistent à recréer une zone humide similaire sur un autre terrain situé à proximité.

L'EHPAD de Bouxwiller (hôpital) est propriétaire d'un terrain actuellement cultivé en section 20 parcelle n°55, d'une superficie de 110.63 ares, bordant la zone humide de la Eckmatt. Cette parcelle pourrait être le support de telles mesures compensatoires par :

- la création d'une dépression dans le sol pour favoriser le caractère humide du site,
- la plantation de saules arbustifs et la création d'une ou deux mares,
- la gestion en prairie du restant de la parcelle.

En cas d'abandon du projet par l'entreprise, l'acquisition de ce terrain constituerait une réserve foncière permettant la réalisation d'autres projets potentiels soumis aux mêmes contraintes et notamment pour des aménagements qui risquent d'être nécessaires dans le cadre de travaux de rénovation de la station d'épuration.

L'EHPAD de Bouxwiller a donné son accord pour céder ce terrain au prix de 38 € l'are, soit pour un montant total de 4 203.94 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'achat de ce terrain au prix de 38 € l'are et l'autorise à solliciter les subventions inhérentes à cet achat.

### **Point 6 : Création d'un poste d'ingénieur principal et instauration d'un régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des ingénieurs**

Afin de pallier le départ à la retraite du Directeur Général de Services à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016, la Municipalité a porté son choix sur une personne ayant le grade d'ingénieur principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer d'un poste d'ingénieur principal à compter du 19 septembre 2016,
- de mettre en place le régime indemnitaire correspondant à ce grade (vu l'avis favorable du Comité Technique Commun du Pays de Hanau en date du 11 juillet 2016), à savoir :
  - o d'étendre (en complément des délibérations du 28 février 2002, du 25 mars 2010 et du 1<sup>er</sup> juillet 2010) l'indemnité spécifique de service aux cadres d'emploi des ingénieurs et des ingénieurs principaux,
  - o d'étendre (en complément des délibérations du 29 mars 2005, du 20 janvier 2009 et du 25 mars 2010) la prime de rendement aux cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs principaux.

### **Point 7 : Création et modification de postes d'ATSEM**

Pour faire face aux besoins occasionnés par l'absence d'une ATSEM titulaire en congé de longue maladie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe contractuel à 21,55/35<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> Echelon, Indice brut 348, indice majoré 326, à compter du 31 août 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.
- De modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM à temps non complet de 21,55/35<sup>e</sup> à 27,77/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, après accord explicite de l'agent intéressé et avis favorable de principe du Comité Technique Commun du Pays de Hanau en date du 15 décembre 2014.

**Point 8 : Création de postes d'activités accessoires et musique à l'école****A. Poste d'activités accessoires**

Pour permettre la rémunération de la personne titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 10<sup>e</sup> Echelon, employée par la C.C.P.H., et assurant la direction de la musique municipale et intervenant en musique dans le cadre du programme « Musique à l'École », le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce sur la création d'un poste d'activités accessoires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017,
- fixe sa rémunération correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 10<sup>e</sup> Echelon, indice brut 646, indice majoré 540,
- fixe le coefficient d'emploi suivant :
  - 3,75/35<sup>ème</sup> pour la direction de la Musique Municipale,
  - 4,5/35<sup>ème</sup> pour les interventions dans le cadre du programme « Musique à l'École »,
- autorise le Maire à payer des heures complémentaires qui pourraient être effectuées en cas de nécessité de service durant l'année scolaire 2016/2017.

**B. Intervenant musique en milieu scolaire**

Dans le cadre de la reconduction du programme « Musique à l'École », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'intervenant en milieu scolaire contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017, pour un maximum de 35 heures par mois,
- fixer son taux horaire de rémunération à 28,45 Euros,
- fixer l'indemnisation des déplacements sur la base du taux des indemnités kilométriques applicables aux agents de la fonction publique territoriale.

**Point 9 : Aménagement d'une piste cyclable de liaison**

La Ville de Bouxwiller bénéficie d'un réseau de pistes cyclables en site propre prenant fin aux entrées Est et Ouest de Bouxwiller. En provenance d'Obermodern, la première prend fin à hauteur de la piscine de Bouxwiller. En provenance de Neuwiller-lès-Saverne, la seconde s'achève au niveau du contournement de Bouxwiller, en périphérie de la ville au niveau de l'ancienne friche industrielle Oxymétal. La poursuite de cette piste cyclable en secteur urbain se fait actuellement sur un itinéraire en dents de scie, en cohabitation avec les véhicules motorisés et de façon peu sécurisée.

La jonction de ces deux itinéraires selon un axe Est-Ouest permettrait de connecter les deux pistes cyclables actuelles pour réaliser un itinéraire cyclable fluide et sécurisé.

En concertation avec le Conseil Départemental, la Ville de Bouxwiller et le bureau d'études Soderef ont étudié un projet de liaison comprenant une traversée sécurisée du giratoire au bout de la rue de Neuwiller ainsi que de la rue d'Ingwiller. Le coût des travaux est estimé à 281 835 € HT, tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	3 900 €
Maîtrise d'Œuvre	6 250 €
Travaux de voirie	267 155 €
Frais de géomètre	3 530 €
Frais de notaire	1 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>281 835 €</b>

Dépenses		€ HT
Feader	37%	104 279 €
Conseil Départemental	28%	80 000 €
Ville de Bouxwiller	35%	97 556 €
<b>Total dépenses</b>	<b>100%</b>	<b>281 835 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- se prononce pour la réalisation de ce projet et pour son plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération,
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces administratives liées à ce projet.

Cette délibération annule et remplace celle du 16 juin 2016.

**Point 10 : Etude patrimoniale du centre ancien de Bouxwiller**

En séance du 5 novembre 2015, le Conseil Municipal se prononçait pour la réalisation d'une étude patrimoniale sur le centre ancien de Bouxwiller. Il autorisait le Maire à rembourser des frais d'étude (déplacements, hébergement, restauration) dans une limite de 2 500 €, à Madame Bénédicte Lainé, architecte en charge de la réalisation de cette étude.

Ce travail qui a été finalement été réalisé par deux architectes (Bénédicte Lainé et Gosia Kotula) a été présenté aux conseillers municipaux le 22 juin dernier.

Afin de pouvoir partager le remboursement des frais d'étude entre ces deux architectes, le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser des frais d'étude (déplacements, hébergement, restauration) à Madame Bénédicte Lainé et à Madame Gosia Kotula, dans la limite d'un total de 2 500 € pour les deux.

**Point 11 : Admission en non-valeur**

Le Maire soumet au Conseil Municipal deux propositions d'admission en non-valeur :

- pour les montants de 615,05 et de 63,22 euros, soit un total de 678,27 € pour le non-paiement d'un emplacement de stationnement, durant l'année 2012 et 2013, de Mme Ginette Gredner,
- pour un montant de 2,43 euros pour le non-paiement d'un emplacement de stationnement, durant l'année 2012, de M Cédric Gredner.

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, 2 voix contre (Patrick Michel et Marcel Humann) et 4 abstentions (Stéphane Fath, Danielle Hamm, Jérôme Lang et Marc Meyer) décide d'accepter l'admission en non-valeur de ces montants.

**Point 12 : Démission des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg du Syndicat Forestier du pays de Hanau (SIVU)**

Le SIVU du Pays de Hanau est un syndicat forestier qui gère des forêts publiques sur le Pays de Hanau. Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg qui sont propriétaires de massifs gérés par ce syndicat (sur Neuwiller-lès-Saverne et Bosselshausen) ont décidé de vendre leurs parcelles forestières.

Les Hôpitaux Universitaires des Strasbourg souhaitent par conséquent se retirer du syndicat (au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2017) et sollicitent pour cela les Conseils

Municipaux des communes membres (conformément à l'article 6 des statuts du SIVU et à l'article L 5211-19 du code général des collectivités territoriales).

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg du SIVU du Pays de Hanau.

### Point 13 : Réhabilitation du réservoir d'eau potable 1938 de Bouxwiller

Le réservoir d'eau potable de Bouxwiller datant de 1938 nécessite une réhabilitation pour laquelle une consultation d'entreprises a été menée. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés des offres mieux-disantes telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Réhabilitation du réservoir d'eau potable 1938 de Bouxwiller				
	Intitulé du marché	Montant HT total des travaux	Montant TTC des travaux	Entreprises retenues
Lot 1	Rénovation intérieure du réservoir	201 755,36 €	242 106,43 €	Techniplast
Tranche ferme	Travaux sur radier, voiles, réseaux, raccords sur chambres à vannes	93 255,36 €	111 906,43 €	
Tranche conditionnelle 1	Travaux sur dalle supérieure	28 000,00 €	33 600,00 €	
Tranche conditionnelle 2	Décapage de l'époxy existante	80 500,00 €	96 600,00 €	
Lot 2	Réalisation d'un drainage périphérique et travaux annexes	16 601,55 €	19 921,86 €	Adam TP
Total Lot 1+2		218 356,91 €	262 028,29 €	

Vu,  
le secrétaire de séance,